

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Cellule-laicite-il-reste-tant-a-faire>



école & société

Cellule laïcité : il reste tant à faire

- Laïcité -

Date de mise en ligne : samedi 16 septembre 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministre de l'Éducation nationale a déclaré, par voie de presse, "réfléchir à la création d'une cellule laïcité".

Cette annonce fait suite à la parution d'un livre écrit par un ancien principal de collège de Marseille, faisant état de difficultés liées à l'augmentation du prosélytisme religieux. Cette cellule, composée de juristes et de spécialistes disciplinaires, serait établie pour venir en aide aux professeurs.

Le SE-Unsa accueille favorablement l'implication du ministre en faveur de la laïcité. Toutefois, un dispositif similaire existe déjà : des référents laïcité-radicalisation sont déployés dans les départements et académies depuis la rentrée 2014, en appui aux acteurs de terrain. Le ministère devra éclaircir ses positions.

Pour le SE-Unsa, cette "cellule laïcité" devra aussi oeuvrer pour que l'enseignement religieux ne soit plus obligatoire en Alsace et en Moselle (conformément aux préconisations de l'Observatoire de la laïcité). Elle devra agir pour repérer et empêcher les dérives observées à l'occasion d'inspections d'établissements privés hors-contrat. L'État doit s'assurer que l'enseignement délivré hors de l'École publique soit conforme aux valeurs de la République.

Préserver et exercer la liberté de conscience des enfants est essentiel, c'est inscrit dans [l'ADN du SE-Unsa](#).